

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le 12 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : M. Bernard LECARPENTIER, maire
Mmes MIETTE & GRZELCZYK, MM. JURADO & PANEL, Adjoints,
Mmes ANGUIS, LE MOINE, LEFRANCOIS,
MM. ALLASSAN, GRANCHER, MOIREAU, Conseillers.

Absent excusé : Mme PETAT (pouvoir à Mme GRZELCZYK), M. LEMARCIS (pouvoir à Mme MIETTE)

Absent :

A été nommé secrétaire : M. ALLASSAN

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018 : à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour, à savoir de compléter la délibération n° 2018-28 du 4 avril 2018 relative au Plan de gestion différenciée des espaces publics.

45. Finances : DM n° 1 du budget annexe de la ZAC le Nerval

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la correction apportée au budget primitif de la Zac le Nerval suite à l'observation de la Préfecture, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
608 (042) : Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	-12 000,00	796 (042) : Transferts de charges financières	-12 000,00
608 (043) : Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	12 000,00	796 (043) : Transferts de charges financières	12 000,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

46. Finances : Adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour 3 ans pour un montant annuel de 1 074 hab x 0,76 € = 816,24 €.

47. Finances : Adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 1 074 hab x 0,23 € = 247,02 €.

48. Finances : Frais de scolarité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité 2017/2018 pour l'accueil d'enfants résidant en dehors de la commune pour 550,35 € et d'appliquer une réciprocité avec les écoles de Montivilliers.

49. Travaux : Attribution du marché de travaux de la Salle Polyvalente – correction de la délibération n° 2018-39

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la correction de la délibération n° 2018-39 relative à l'attribution du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente qui comporte une erreur. Le montant du lot n° 4 n'est pas de 31 660 € mais de **32 850 €**.

50. Travaux : Marché « réalisation d'une salle multi-accueil » - attribution – demandes de subvention

Monsieur le Maire informe qu'il a confié une mission de programmation pour la réalisation d'une salle multi-accueil dans la maison du Gros Denier au cabinet ULTREYA pour un montant de 5 287,50 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe du *programme relatif à la réalisation d'un projet intervenant sur les travaux de la maison du Gros Denier à proximité de l'école. Les travaux envisagés portent sur :*

- *La cave du pavillon : réalisation d'un garage pour les services techniques et d'espaces de rangement. La cave devient complètement indépendante du reste du bâtiment.*
- *Le RDC du pavillon réhabilité*
- *Une extension neuve*
- *Des espaces extérieurs de façon très anecdotique en raccord avec le projet.*

Afin de réaliser l'opération, il propose que la commune soit accompagnée :

- D'une équipe de maîtrise d'œuvre
- D'un bureau d'étude géotechnique
- D'un bureau de contrôle
- D'un coordonnateur Sécurité Prévention de la Santé

Une consultation restreinte en procédure adaptée a été lancée pour chaque lot.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ❖ d'approuver le choix du cabinet ULTREYA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 287,50 € hors taxes ;

- ❖ de retenir les offres suivantes :

Pour la maîtrise d'œuvre :

- Agence MP Architecte au Havre, Matthieu PINON pour

22 444,30 € hors taxes soit 26 933,16 € TTC

Pour le BET géotechnique :

- Ginger BTP pour

2 950,00 € ht soit 3 540,00 € TTC

Pour le Bureau de Contrôle :

- JPS Contrôle
- DEKRA
- Qualiconsult

4 410,00 € hors taxes soit 5 292,00 € TTC

Pour le CSPS :

- JPS Contrôle pour

3 850,00 € hors taxes soit 4 620,00 € TTC

- ❖ De solliciter toutes subventions possibles auprès des instances Départementale, Régionale, Communautaire et de l'Etat ;
- ❖ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à l'opération.

51. Travaux : Marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation du groupe scolaire... » - avenant n° 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la « restructuration & extension du groupe scolaire » pour l'aménagement et le recloisonnement de la nouvelle garderie pour un montant de 1 181,58 € HT. Ce qui porte le montant total du marché hors taxes à 122 274,44 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2018.

52. Travaux : Marché de travaux « réhabilitation du groupe scolaire... » - lot n° 6 électricité Entreprise DOMUS - avenant n° 3

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°3 pour le lot n° 6 électricité du marché de travaux pour la « restructuration/extension du groupe scolaire » justifié par des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise pour un montant de 12 500 € HT. Ce qui porte le montant total du marché hors taxes à 100 430,00 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2018.

53. Urbanisme : Approbation de la 5^{ème} modification du PLU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la 5^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Dit que, conformément aux articles L.153-21 et L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Fontenay le lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi de 13h30 à 19h, ainsi qu'à la Préfecture de Seine-Maritime à Rouen.

54. Personnel : Suppression d'1 poste d'Adjoint d'Animation titulaire/ Création d'1 poste d'ATSEM titulaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la **suppression** d'un emploi d'ATSEM non titulaire à temps non complet pour 6,80/35^{ème}, au motif qu'il n'a plus d'existence statutaire,
- approuve la **suppression** d'un emploi d'Adjoint d'Animation titulaire à temps non complet pour 21,20/35^{ème},
- approuve la **création** d'un emploi d'ATSEM titulaire à temps non complet pour à raison de 24,55/35^{ème} hebdomadaires en temps annualisé pour exercer les fonctions d'ATSEM en classe maternelle.
- dit que la modification du tableau des emplois ainsi proposée prend effet au 1^{er} octobre 2018.

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411 .

55. Personnel : Suppression d'1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe titulaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression d'un emploi de d'Adjoint Territorial d'Animation Principal titulaire, permanent à temps non complet à raison de 29,00/35^{ème} .

56. Personnel : Diminution de temps de travail pour un Adjoint d'Animation titulaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la diminution de temps de travail pour un Adjoint Territorial d'Animation (à sa demande) qui passe de 20,80/35^{ème} à **17,00/35^{ème}** en temps annualisé.

57. Personnel : Suppression / Création de postes contractuels

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la création d'1 emploi permanent sur le grade d'Agent faisant fonction d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'ATSEM Territorial Principal 2^{ème} classe Ech C2 à temps non complet pour 32/35^{ème} maximum en temps annualisé.
- approuve la création d'1 emploi permanent sur le grade d'Adjoint d'Animation Territorial Ech C1 relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Agent polyvalent garderie et surveillance pause méridienne pour 18/35^{ème} maximum en temps annualisé.
- Décide d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 article 6413 du budget primitif de l'année 2018 et suivantes.

58. Codah : CETC – rapport du 20 juin 2018 – dossier n°1 – Mutualisation de la direction des systèmes d'information avec la commune d'Harfleur

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mutualisation du service informatique de la commune d'Harfleur avec la Direction des Systèmes d'Information de la Codah à compter du 1^{er} janvier 2019. Pas d'incidence financière pour la commune de Fontenay.

59. Codah : CETC – rapport du 20 juin 2018 – dossier n°2 – Nouvelle évaluation des charges relatives au transfert des ZAE Epaville 1 & 2 à Montivilliers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recalcul du transfert de charges concernant les ZAE d'Epaville 1 et 2. Pas d'incidence financière pour la commune de Fontenay.

60. Codah : CETC – rapport du 20 juin 2018 – dossier n°3 – Transfert de charges relatives à l'installation du siège la Codah dans l'immeuble Florida – fin du dispositif

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fin du transfert de charges relatif à l'installation du siège de la Codah dans l'immeuble FLORIDA adopté en 2003 et 2005 et qui devient caduque au 31 décembre 2018.

61. Codah : CETC – rapport du 20 juin 2018 – dossier n°4 – Evaluation des charges relatives au transfert de l'abonnement Lexisnexis

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la quote-part de la Ville du Havre à LEXISNEXIS qui est un système documentaire utilisé par le service juridique de la Codah.. Pas d'incidence financière pour la commune de Fontenay.

62. Codah : CETC – rapport du 20 juin 2018 – dossier n°5 – Evaluation des charges relatives au transfert du logiciel de gestion financière Coriolis

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la quote-part annuelle de la Ville du Havre. Pas d'incidence financière pour la commune de Fontenay.

63. Divers : accompagnement à la protection des données (RGPD obligatoire depuis le 25 mai 2018)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un délégué (DPO) pour l'accompagnement à la protection des données (RGPD) obligatoire depuis le 25 mai 2018 proposé par le Département pour nous aider à répondre aux nouvelles obligations. Un contrat sera souscrit auprès de l'ADICO qui est une association recommandée par le Département.

64. Divers : Convention intercommunale de participation aux frais engendrés par l'installation d'une gendarmerie à Epouville

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation financière aux frais engendrés par l'installation d'une gendarmerie à Epouville estimée à 2 735,19 € annuels.

65. Divers : Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, frelons européens et guêpes – modification de tarif

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération n° 2017-48 relative à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, frelons européens et guêpes en ce sens de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques à concurrence de 50 € minimum plafonné à 150 €.

66. Divers : Boisement compensateur parcelle ZD n° 77

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la plantation d'une parcelle en compensation des 500m² détruits sur la parcelle du Nerval.

67. Finances : Plan de gestion différenciée des espaces publics – Broyeur - Subvention

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de compléter la délibération n° 2018-28 du 4 avril 2018 pour autoriser le Maire à solliciter les subventions pour financer l'acquisition d'un broyeur à branches dans le cadre du Plan de gestion différenciée des espaces publics.

Finances : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris une **décision n° 1807-1** pour ouvrir une **ligne de trésorerie** pour un montant de 500 000 € (contrat n° 96 18 142 076) auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie. Motif : assurer le paiement des factures d'investissement des travaux de l'école notamment en attendant le versement des subventions attendues.